

A propos du futur Mur des noms et des incorporés de force

La tribune de Philippe Breton, professeur au Centre universitaire d'enseignement du journalisme (CUEJ) à l'Université de Strasbourg (Bas-Rhin) et directeur de l'Observatoire de la vie politique en Alsace (OVI-PAL), parue dans le J.d.C. du 15 avril et consacrée au Mur des Noms sur lequel devaient être inscrits les noms de toutes les victimes d'Alsace-Moselle, fait réagir Roland Schmitthaeusler, secrétaire général des Orphelins de pères malgré-nous d'Alsace-Moselle (OPMNAM). Voici sa tribune :

« En un temps où la France s'appête l'an prochain à célébrer le centenaire de la victoire du 11 novembre 1918, voilà que s'élève une voix discordante qui crie au scandale parce que la Région veut faire mémoire des victimes alsaciennes/mosellanes de la Seconde Guerre mondiale.

Alors que depuis des décennies, les diverses victimes de ce conflit, résistants, déportés, bombardés, ont été honorés, il restait un îlot de silence de la mémoire oubliée : les incorporés de force en toute illégalité, par l'autorité nazie dans les territoires annexés. Et non « occupés » : la mémoire tue depuis la fin du conflit, à cause de la souffrance endurée durant ce temps d'incorporation forcée, qui a engendré chez les victimes une schizophrénie dévastatrice. Alors, était-il nécessaire qu'à plusieurs occasions un universitaire émérite se répandît par divers écrits destinés à maintenir la tête sous l'eau saumâtre d'une culpabilité hypothétique, de la part de ces incorporés de force, fût-ce au prix d'une série d'approximations et d'assimilations tendancieuses, toutes orientées pour remettre en cause un statut pourtant bien mérité de victimes de la barbarie nazie ?

L'article classe les victimes selon leur appartenance, en particulier les incorporés de force dans la *Waffen-SS* qui bénéficient d'un violent *a priori*, aussi injustifié qu'illégal. Une expression peu claire sur « l'épuration ethnique » recouvre en fait l'expulsion pour cause d'opinions francophiles publiques et non francophones, puisque les habitants du pays *welsch* ont été gardés sur place et aussi incorporés de force ! De plus, l'expulsion des principaux responsables de l'administration française a fait place nette pour une administration nazie venue d'outre-Rhin. La véritable expulsion « ethnique » fut celle des ressortissants juifs avant la conférence de Wannsee, en janvier 1942, où fut élaborée la Solution finale.

Quant à l'incorporation de force, elle est assortie d'une menace de représailles sur les familles en cas d'insoumission ou de désertion avec confiscation de leurs biens et déportation en camp de travail (Silésie, par exemple). Seule cette loi de représailles connue sous le nom de *Sippenhaft* permet de comprendre pourquoi près de 130 000 hommes des classes d'âge 1908-1926, voire 1927, se sont retrouvés sous le drapeau nazi.

Vient ensuite un paragraphe agressif, voire insultant à l'égard des incorporés de force Alsaciens dans la *Waffen-SS*. Les critères de sélection sur caractéristiques morphologiques, blondeur, yeux bleus, grande taille... ont été utilisés en Allemagne. Mais à partir de 1943, il s'agissait surtout de former des contingents de combattants prélevés en Alsace-Moselle au prétexte de mieux « nazifier les territoires annexés » et pour combler les pertes après les premiers revers de la *Wehrmacht*. Le critère « *bel arien* » devenait secondaire. La division *Das Reich* ayant été sévèrement décimée durant la campagne de Russie, il fallait recruter dans les territoires annexés pour reconstituer le régiment. La mention de la seule division *Das Reich* est réductrice et ne donne pas un reflet de la réalité car la *Waffen-SS* comprenait d'autres divisions : *Totenkopf*, *Wiking*, *Hitlerjugend*...

La seule citation de *Das Reich* peut faire croire au lecteur non informé que c'est dans cette unité que la plupart des Alsaciens ont été incorporés : c'est oublier les autres armes de la *Wehrmacht* qui ont reçu leur contingent d'incorporés de force : *Luffwaffe* et surtout, pour les Alsaciens, la *Kriegsmarine*. Il y eut quelques volontaires pour ces unités spécialisées, mais c'était voulu pour échapper au front de l'Est. Le chiffre cité : « des milliers d'Alsaciens », ne repose sur aucune donnée sérieuse. Un chiffre d'environ 1 400 volontaires serait envisageable. En effet, les tableaux présentés dans l'ouvrage *La Waffen SS de J.-L. Leleu* établissent un effectif de combat dans l'unité *Das Reich* évalué à 10 206 hommes.

Compte tenu de la directive de l'*Oberkommando der Wehrmacht* (OKW), l'effectif maximum des incorporés de force alsaciens-mosellans devait être limité à 5% maximum, pour cause d'une suspicion avérée de mauvais esprit, et donc de risque de rébellion, mutinerie ou désertion. Affirmer « une majorité d'Alsaciens » ne tient pas debout. En comptant les effectifs totaux de cette division, soit 19 743 hommes, la proportion

atteint 987 incorporés de force, ce qui recoupe les recensements effectués par des historiens spécialisés : environ 800 hommes. Nous sommes loin des « milliers » cités à charge contre les Alsaciens et Mosellans !

Quant à imputer à certains incorporés de force des crimes rappelant ceux commis à Oradour, c'est porter une accusation sans preuves : oui, les crimes ont été perpétrés par des SS, mais où sont les preuves incriminant des Alsaciens incorporés de force dans la *Das Reich* ? Et si oui, lesquels ?

Rappelons qu'en droit français, la charge de la preuve incombe à l'accusation, sauf dans le cas du procès de Bordeaux/Oradour où les principes législatifs du droit français ont été chamboulés par l'introduction de la rétroactivité et de la responsabilité collective (une première en droit français), en y ajoutant la preuve d'innocence à produire par l'accusé.

Sans vouloir minimiser ou édulcorer les forfaits commis par la *Waffen SS*, ce sont en droit des « crimes de guerre ». Le crime contre l'humanité recouvre une action se déroulant sur une longue durée, après un plan déterminé visant à l'élimination d'un groupe ethnique : Hereros, Arméniens, Juifs, Cambodgiens, par exemple.

En conclusion, « laissons les morts enterrer les morts » : tous les noms qui figureront sur le Mur appartiennent à des victimes qui souvent n'ont pas de sépulture : disparus du front russe ou en Normandie, suite aux désertions massives, déportés dans les camps soviétiques de Tambov ou autres, morts sur le trajet vers les camps, réduits en cendres dans les camps de la mort, ensevelis sous les décombres de maisons bombardées et tant d'autres encore... Beaucoup d'entre eux n'ont peut-être plus de famille pour rappeler leur mémoire : quelle étude a été faite sur les familles disparues ?

Et si nombreux sont ceux « morts pour la France » sous l'uniforme allemand contraints et forcés, c'est parce qu'ils ont accepté leur sort pour sauver leur famille et leurs biens, pour permettre une continuité de leur lignée souvent interrompue et faire ainsi mémoire envers et contre tous ceux qui voudraient les enterrer une seconde fois dans les brouillards d'une histoire mal réécrite et mal interprétée par un journaliste en mal de publicité.

Roland SCHMITTHAUESLER, secrétaire général de l'OPMNAM

UNE CROIX DE SAVOIE PEINTE SUR LE MÉMORIAL DES GLIÈRES



Une partie du célèbre monument national du plateau des Glières (Haute-Savoie), érigé en 1973 par Émile Gilioli à la mémoire des maquisards de la Résistance, a été peinte, dans la nuit du 4 au 5 avril, aux couleurs du drapeau savoyard. La partie ronde, qui symbolise le soleil, originellement en béton gris et

qui se trouve à huit mètres du sol, avait été recouverte de la croix blanche sur fond rouge. La devise des résistants des Glières, « vivre libre ou mourir », a également été inscrite au bas du monument. Si l'acte n'a pas été revendiqué, il s'agit très probablement d'un groupe militant pour l'indépendance de la Savoie.

Indochine

Message de l'Union fédérale en hommage à l'occasion du 8 juin

Voici le message de l'Union fédérale (UF) à l'occasion de la journée nationale d'hommage aux morts pour la France en Indochine, jeudi 8 juin :

« C'est souvent dans des périodes difficiles, voire tragiques, auxquelles la Nation est confrontée, que quelques-uns de ses enfants font montre des vertus indispensables pour lui permettre d'y faire face avec panache.

Pourtant, au départ, rien ne semble les y prédisposer. Ce sont leur caractère bien trempé, leur volonté tenace qui les conduisent à avoir une attitude hors du commun avec, pour seule ambition celle de servir.

Dans un passé encore récent, le général Marcel Bigeard fut de ceux-là. Lors du transfert de ses cendres au mémorial des guerres d'Indochine de Fréjus (Var), le 20 novembre 2012, le Président Valéry Giscard d'Estaing, pour ce qui concerne son seul parcours militaire, en présence de son épouse et d'un auditoire de haut rang, lui rendit un hommage solennel en ces termes :

« Au cours de cette cérémonie, impressionnante et émouvante, le gouvernement et l'armée de terre, mais aussi comme l'a écrit Victor Hugo, « un peuple entier », viennent rendre au général Bigeard les honneurs qui lui sont dus. Si comme vous, avec vous, je suis venu accueillir l'arrivée de ses cendres dans cette terre militaire, c'est pour deux motifs : la reconnaissance en tant qu'ancien président de la République et la fidélité. Le général Bigeard a rendu de grands services à notre pays par ses actions d'éclat militaires. Lorsqu'il a sauté la deuxième fois sur la cuvette de Diên Biên Phu

à la tête du 6^{ème} BPC, le 16 mars 1954, chacun sentait que la fin du siège était proche. En venant rejoindre ses frères d'armes, il savait qu'il se condamnait à la mort ou à la captivité, cette captivité cruelle et humiliante qui a enchaîné 11 700 prisonniers, dont seulement un peu plus de 3000 sont revenus. Je ne connaissais pas Marcel Bigeard. Ma première rencontre avec lui a eu lieu dans la cour des Invalides, le 27 septembre 1974, lorsque je lui ai remis les insignes de Grand-croix de la Légion d'honneur. Il était devant moi, au garde à vous, en tenue de service. Conformément à la règle, il ne portait pas de décoration, mais je voyais briller sur sa croix de guerre, dans le souvenir que je gardais de sa célèbre photo, les palmes et les étoiles de ses 25 citations. Lorsque je lui ai donné l'accolade, ce geste n'était pas conventionnel. J'ai eu le sentiment d'être le dernier grand soldat de notre histoire militaire. Certes, il y aura toujours des officiers, des sous-officiers et des soldats courageux dans nos forces armées comme en témoignent l'opération de Kolwezi et les opérations en Afghanistan. Mais le changement d'époque n'ouvrira plus à personne, sans doute, de déployer son courage au service de son pays pendant 23 années consécutives sur les terrains de la France, d'Extrême Orient et d'Afrique. »

Conscient d'une époque révolue mais regardant toujours avec beaucoup d'attention un pays qu'il a tant aimé, et si bien servi le général, peut-être un peu désabusé, ne pourrait sans doute que dire, une fois encore, « Adieu ma France ». »

Le musée du débarquement d'Arromanches va être rénové

Le musée du débarquement d'Arromanches (Calvados), qui accueille près de 300.000 visiteurs par an, va faire peau neuve et doubler sa surface. Le bâtiment, le deuxième le plus fréquenté de France sur la thématique de la Seconde Guerre mondiale, derrière le Mémorial de Caen, date de 1954 et donne sur la plage d'où émergent les vestiges du port artificiel importé d'Angleterre en juin 1944 : des blocs de béton aussi hauts que des immeubles de six étages. Le musée est ainsi au cœur du péri-

mètre proposé à l'inscription sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO.

La première pierre des travaux sera symboliquement posée le 6 juin 2019, pour le 75^{ème} anniversaire du Débarquement. Le musée restera ouvert pendant cette rénovation, qui devrait s'achever avant 2021. La surface ouverte au public va doubler pour passer à 1.200 m², avec pour objectif de moderniser la muséographie et d'offrir une valorisation accrue des vestiges du port artificiel. Le parcours intégrera

en outre une présentation du patrimoine subaquatique, vestiges du port artificiel et des épaves des barges du Débarquement. Les maquettes animées qui retracent l'histoire du port artificiel depuis l'ouverture du musée seront néanmoins maintenues mais ne seront plus la colonne vertébrale du parcours.

Le projet de 8,7 millions d'euros est financé par l'Etat (à hauteur de 2,2 millions d'euros), la région Normandie, le département de Calvados et la commune d'Arromanches. . . .

Pau : un monument en hommage aux morts en Indochine



La ville de Pau (Pyrénées-Atlantiques) érige actuellement, dans une zone commerciale, un monument qui rendra hommage aux 238 militaires nés ou domiciliés dans le département et morts en Indochine entre 1940 et 1954. Le mémorial avait, à l'origine, été demandé par l'Associa-

tion nationale des anciens et amis de l'Indochine (ANAI) après une enquête démarrée en 2011 pour comptabiliser le nombre de victimes en Indochine. La demande a ensuite été validée par la Ville. En plus du mémorial, tout un aménagement paysager sera créé avec des bancs mais aussi un cheminement arboré et lumineux. Cet aménagement devrait être terminé à l'automne tandis que le monument en hommage aux militaires morts en Indochine, mémorial qui symbolisera le paysage de la baie d'Halong, pourrait l'être au début de l'été.